



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4183

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4183**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Nouvel institut franco-chinois, à laquelle la Métropole de Lyon a adhéré, est une association de type loi 1901 dont les statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015. Elle est présidée par Thierry de La Tour d'Artaise, Président directeur général de Seb. Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondateurs, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées et compte actuellement 16 membres.

Cette association a pour objet de fédérer les acteurs de l'écosystème travaillant avec la Chine sur le territoire de la Métropole et d'affirmer la Métropole comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine.

Ce projet d'intérêt général est né de la volonté de renforcer les relations entre la Métropole et la Chine au travers de la revalorisation du lieu qui fut le siège de l'Institut franco-chinois, 1^{ère} université chinoise hors de Chine.

Ses fondateurs souhaitent que ce lieu, qui incarne les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre et symbolise l'amitié franco-chinoise, devienne le centre d'une dynamique nouvelle résolument tournée vers la promotion des relations entre le territoire métropolitain et la Chine dans toutes ses dimensions et, notamment, au travers :

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherche et d'enseignement, et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants,
- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions artistiques et sociétales,
- du développement des échanges économiques entre l'agglomération lyonnaise et la Chine et des relations entre acteurs de l'économie.

II - Objectifs

La Chine est un partenaire historique de l'agglomération lyonnaise et ces échanges bénéficient d'une dynamique très favorable qui s'illustre dans les domaines économiques, académiques et culturels.

Plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur le territoire de la Métropole et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre les établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine. Les relations économiques sont aussi en plein essor avec plus de 160 entreprises d'origine rhônalpine implantées en Chine, et 20 entreprises à capitaux chinois installées dans la région lyonnaise.

L'Institut franco-chinois de Lyon fut la 1^{ère} université chinoise créée hors de Chine et sa fondation à Lyon, en 1921, a été l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République populaire de Chine, monsieur Xi Jinping, le 26 mars 2014, a été à l'origine de la création du Nouvel institut franco-chinois.

Ce projet, porté initialement par la Métropole, la Ville de Lyon et l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

Le Nouvel institut franco-chinois est un outil innovant pour le développement des liens entre la Métropole et la Chine dans les années à venir. Il a vocation à valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, touristiques, universitaires, associatives et culturelles grâce au soutien des collectivités locales, de grandes entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises, de partenaires privés et des associations.

Le Nouvel institut franco-chinois donne aussi une place à l'assemblée des associations chinoises et franco-chinoises.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2019-3459 du 13 mai 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

Au-delà de son activité annuelle, qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée, pour l'année 2019, le programme d'actions du Nouvel institut franco-chinois de Lyon s'est décliné sous la forme de co-organisation de la 3^{ème} édition du Forum culturel franco-chinois " les confluences franco-chinoises ", du 23 au 24 septembre 2019, sur la thématique "Santé et alimentation, vers une route de la soie sanitaire".

Cet événement a réuni plus de 900 personnes autour de 8 conférences ainsi que d'événements culturels ;

- organisation de l'exposition "Formes imaginaires" de Christine Fabre du 24 janvier au 9 mars 2019,
- organisation de l'exposition "Qui sait combien de fleurs ont dû tomber" de Lionel Sabatté du 21 mars au 21 juin 2019,
- organisation de l'exposition du lauréat du prix Yishu8 du 4 juillet au 26 septembre 2019,
- organisation de l'exposition de l'artiste Yimeng Wu du 24 septembre au 30 novembre 2019,
- participation aux Journées européennes du patrimoine les 14 et 15 septembre 2019,
- organisation de la 4^{ème} édition du Festival de la gastronomie "Les baguettes magiques" du 24 septembre au 2 octobre 2019, impliquant 40 restaurants de la Métropole. Cet événement a réuni plus de 12 000 participants.

Au-delà de ce programme d'actions spécifiques, le Nouvel institut franco-chinois a accueilli près de 7 000 visiteurs au sein de son musée en 2019.

Par ailleurs, le Nouvel institut franco-chinois a été pleinement engagé dans les temps forts du territoire tels, le Nouvel an chinois, la Fête de la musique, etc.

IV - Programme d'actions et plan de financement 2020

Au-delà de son activité annuelle, qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée, pour l'année 2020, le programme d'actions du Nouvel institut franco-chinois de Lyon se décline sous la forme suivante :

- organisation d'une exposition de l'artiste Wang Ge du 19 mars au 4 juillet 2020,
- organisation d'une exposition de Huang Xiaoliang du 17 septembre 2020 au 9 janvier 2021,
- participation aux Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2020,
- participation au Nouvel an chinois le 25 janvier 2020,
- organisation de la 5^{ème} édition du Festival de la gastronomie " Les baguettes magiques ",
- organisation d'un séjour académique en partenariat avec l'Université de Tongji et de East China Normal university (Shanghai) en juin 2020.

Par ailleurs, l'année 2020 sera marquée par la tenue d'un événement de très haut niveau avec l'organisation de la 4^{ème} édition du Forum "Les Confluences franco-chinoises".

Cet événement mobilise des représentants français et chinois du monde culturel, économique et universitaire se réunissant à Lyon pour débattre autour des grandes problématiques qui concernent la Chine et la France. Des conférences, dialogues et ateliers de travail seront organisés à cette occasion.

Budget prévisionnel pour l'année 2020 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	24 000	subventions d'exploitation dont : - <i>Ville de Lyon</i> - <i>Métropole de Lyon</i> - <i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	120 000 40 000 40 000 40 000
services extérieurs	184 400	autres produits (cotisations et mécénats)	458 400
autres services extérieurs	130 000	prestations de services	3 000
charge de personnel	243 000		
Total	581 400	Total	581 400

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Nouvel institut franco-chinois définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.